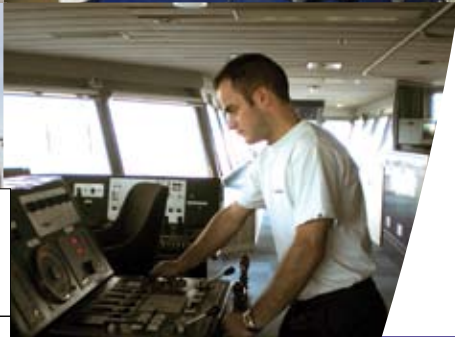




Marin du commerce : les métiers



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

La mer est une voie de transport importante pour les passagers et pour les marchandises. Plus de 70 % des marchandises produites et consommées dans le monde empruntent la voie maritime. Le transport maritime est un outil essentiel et incontournable du commerce national et international.

Plus respectueux de l'environnement, il émet 5 fois moins de CO₂ (gaz à effet de serre) que le transport routier et 13 fois moins que le transport aérien. Il s'impose aujourd'hui comme une solution de développement durable. Depuis quelques années, il connaît une pénurie croissante d'officiers et de personnels navigants qualifiés. Il manquera en 2010, dans le monde, 27 000 officiers pour armer tous les navires en flotte.



Le métier

Le marin du commerce navigue au cabotage, national ou international, et au long cours. Au cabotage, il reste à proximité des côtes (même s'il fait le tour de la Méditerranée, ou s'il descend le long de la côte d'Afrique). Au long cours, il effectue des traversées trans-océaniques. En général, il part plusieurs mois avec un équipage de 20 à 100 hommes.



Conditions de vie et de travail

À chaque activité correspond un navire différent, ce qui permet d'exercer, sur la base d'une même formation, plusieurs métiers aux rythmes et aux conditions de travail variés. Les embarquements peuvent durer de 1 jour à 3 mois pour les plus longs.

Les compagnies maritimes françaises sont présentes dans tous les secteurs d'activité :

- ✚ transport de marchandises (pétrole, gaz, produits chimiques, conteneurs, céréales...) ;
- ✚ transport de passagers (car-ferries, croisières, cargos mixtes, catamarans, vedettes à passagers) ;
- ✚ activités maritimes spécialisées (recherche océanographique, recherche sismique, avitaillement, offshore, extraction de matériaux marins, pose de câbles sous-marins...) ;
- ✚ activités portuaires (pilotage, remorquage...).

Sous pavillon français, les marins bénéficient de conditions de travail attractives :

- ✚ congés : environ 50% de temps de congés par an ;
- ✚ salaires : des rémunérations attrayantes (de 1 300 euros brut par mois pour un matelot à 4 500 euros brut par mois pour un capitaine, en début de carrière) ;
- ✚ sécurité de l'emploi : au 31 décembre 2007, le taux de chômage chez les officiers était de 5% contre 10% de moyenne nationale ;
- ✚ mobilité : un métier voué par nature au voyage, à l'espace et où différents types de navigation sont possibles au cours d'une même carrière ;
- ✚ perspectives de carrière : la formation de haute technicité permet une reconversion à terre dans les administrations, les grandes entreprises et dans tous les secteurs paramaritimes.



Qualités requises

Que l'on embarque sur un paquebot ou sur un pétrolier, les principes de sécurité, de sauvegarde de la vie humaine ainsi que la protection de l'environnement exigent toujours, outre des compétences techniques, des qualités de disponibilité, de vigilance, de rigueur, mais aussi d'adaptabilité et d'esprit d'équipe.

Les marins travaillent dans un univers restreint, le bord. Un navire est une entreprise qui fonctionne la plupart du temps, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans un milieu attrayant mais parfois difficile.

L'équipage

La composition de l'équipage varie selon le navire, mais on retrouve partout la même structure de base.

Matelot

Le matelot exerce, sous l'autorité d'un lieutenant ou d'un agent de maîtrise, des fonctions polyvalentes de conduite et d'entretien du navire. Il fait des quarts (périodes de travail de 4 heures) à la passerelle en surveillant en permanence l'horizon et en signalant l'approche d'autres navires) ou à la



machine en tant qu'ouvrier graisseur ou nettoyeur. Il peut aider dans des tâches d'agent du service général (cuisine, bar, restaurant).

À terre, il a la possibilité d'exercer sa profession dans les services techniques des armateurs, ainsi que dans des entreprises du secteur para-maritime.

Salaires bruts moyens de 1 300 à 1 700 euros par mois.

Mécanicien

Le mécanicien exerce ses fonctions au sein du service machine. Sous l'autorité du second mécanicien ou du maître machine, il assure des travaux d'entretien et de maintenance des moteurs de propulsion et de tous les engins et appareils de bord. Il effectue en outre les travaux de soudure, d'ajustage et de tuyautage. Il participe au quart à la machine.

À terre, il a la possibilité d'exercer sa profession dans les services techniques des armateurs, ainsi que dans des entreprises du secteur para-maritime.

Salaires bruts moyens de 1 400 à 1 800 euros par mois.



Lieutenant

Le lieutenant encadre les matelots, les mécaniciens et les agents du service général au pont ou à la machine. Il planifie et effectue les voyages, détermine la position du navire et assure la tenue à jour et les commandes des cartes marines. Il assure le quart en toute sécurité et est responsable de l'entretien courant et des essais du petit matériel de navigation.

Il peut assister aussi bien le second mécanicien que le second capitaine dans l'organisation de la vie à bord et des opérations commerciales.

Sa formation est monovalente ou polyvalente, pont et/ou machine.

Salaires bruts moyens de 2800 à 3800 euros par mois.

Commissaire de bord

Ce poste n'existe que sur les paquebots ou les cars-ferries où l'accueil et le confort des passagers sont aussi importants que la sécurité du navire



et de la navigation.

Assisté de responsables de restauration et d'hôtellerie, le commissaire de bord gère l'ensemble du personnel hôtelier (hôtesse, garçons, cuisiniers, boulangers, bar-men, musiciens...).

Salaires bruts moyens de 3500 à 4500 euros par mois.

Officier électronique et système

Il gère matériel électronique à bord des navires de commerce (en particulier des navires à passagers et des navires à haute technicité) ou de pêche.

Sous les ordres du chef mécanicien, cet officier est chargé de l'entretien et la réparation du matériel de communication, de navigation (radars, GPS, cartographie électronique), de vidéo, de sonorisation et de détection incendie. Il participe à la maintenance de l'électronique, de l'informatique, et des automatismes du navire. Il est responsable de la station SMDSM (Système mondial de détresse et de sécurité en mer) et assure l'acheminement des communications.

Salaires bruts moyens de 2800 à 3800 euros par mois.

Second mécanicien

Adjoint direct du chef mécanicien, il dirige le personnel machine, sur lequel il a autorité. Il veille aux réparations, à l'entretien et à la maintenance des machines.

Il est plus particulièrement chargé du suivi des échéanciers, de la conduite des inventaires et des historiques du moteur principal et circuits associés, du compresseur, des automatismes, des pompes à cargaison et de la centrale hydraulique.

Salaires bruts moyens de 4000 à 5000 euros par mois.



Second capitaine

Bras droit du capitaine, il dirige les opérations commerciales, l'embarquement et le débarquement des passagers et des marchandises. Il gère les opérations de déballastage et de lavage et tient à jour les registres des hydrocarbures. Il assiste le commandant à la passerelle lors des manœuvres d'accostage et d'appareillage. Il assure également les fonctions liées à la sécurité du navire, à la propreté et à l'hygiène à bord : cabines, locaux communs, locaux de services et de magasins, chambres froides et cuisine.

Salaires bruts moyens de 4 000 à 5 000 euros par mois.

Chef mécanicien

Le chef mécanicien est l'équivalent au service « machine » du commandant au service « pont ». Il a le même niveau de fonction et de responsabilité. Il est responsable de la bonne marche technique du navire, de l'entretien et de la réparation des machines (propulsion du navire, production d'énergie électrique, climatisation, électricité, recyclage et distribution d'eau, gestion des déchets...).

Il gère les opérations relatives au combustible et au ballastage. Il maintient la sécurité et la sûreté du navire, de l'équipage et des passagers et veille à ce que les engins de sauvetage soient en état de fonctionner.

Salaires bruts moyens de 4 500 à 7 500 euros par mois.



Capitaine

Le capitaine ou commandant dirige toute l'activité du navire : conduite, sécurité, vie à bord, choix des manœuvres et itinéraires. Il est responsable de tout l'équipage, du voyage, de la cargaison ou des passagers.

C'est le représentant de la compagnie. Il est « le seul maître à bord » et sur certains navires, on l'appelle « Le Pacha ». Il peut être propriétaire de petites unités comme les vedettes à passagers.

Chef de l'expédition maritime, il en assure l'exploitation commerciale, ainsi que la sécurité.

S'il est de formation polyvalente, il peut tout superviser, tant au pont qu'à la machine.

Salaires bruts moyens de 2 300 à 2 400 euros par mois (sur les vedettes à passagers), à 7 500 euros par mois (sur les gros navires).



Couverture sociale

En règle générale, le marin est soumis à la législation sociale de l'État du pavillon du navire sur lequel il exerce son activité professionnelle.

Le marin employé à bord d'un navire battant pavillon français, relève du régime spécial de sécurité sociale des marins géré par l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Pour toute information complémentaire, contactez l'ENIM :

3 place de Fontenoy

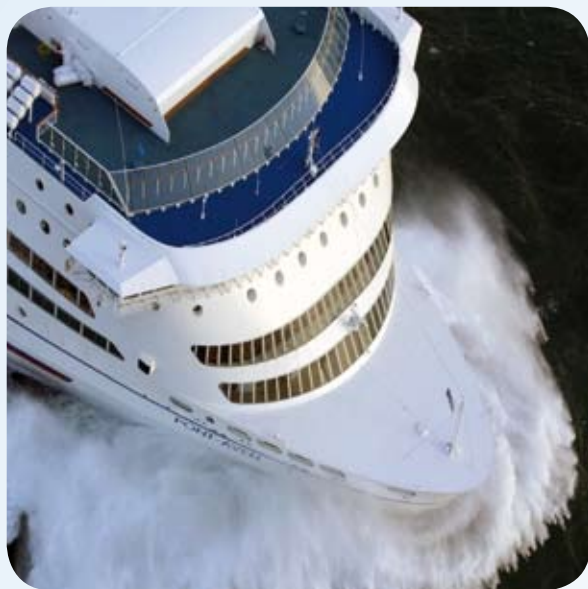
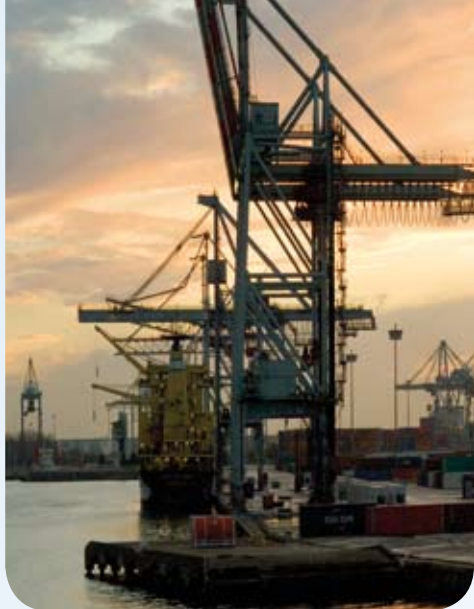
75700 Paris

www.mer.gouv.fr/enim

Aptitude physique

Tout marin doit satisfaire à des conditions d'aptitude physique qui garantissent qu'il est apte à exercer les fonctions pour lesquelles il est enrôlé à bord.

Préalablement à toute inscription, il doit passer une visite médicale devant un médecin des gens de mer.



La formation

La formation au métier de marin est dispensée dans les établissements d'enseignement maritime : écoles de la marine marchande pour les fonctions d'encadrement et de commandement, lycées professionnels maritimes et centres agréés par le ministère chargé de la mer pour les fonctions d'appui ou d'exécution.

Où se former ?

LPM¹ Boulogne-sur-Mer

33 (0)3 91 90 00 90

LPM¹ Fécamp

33 (0)2 35 10 45 30

LPM¹ Cherbourg

33 (0)2 33 88 57 10

LPM¹ Saint-Malo

33 (0)2 99 81 97 10

LPM¹ Paimpol

33 (0)2 96 55 30 90

LPM¹ Le Guilvinec

33 (0)2 98 58 96 00

LPM¹ Étel

33 (0)2 97 55 30 66

LPM¹ Nantes

33 (0)2 40 50 51 01

LPM¹ La Rochelle

33 (0)5 46 43 00 48

LPM¹ Ciboure

33 (0)5 59 47 34 01

LPM¹ Sète

33 (0)4 67 51 63 63

LPM¹ Bastia

33 (0)4 95 34 83 20

CEFCM Concarneau

33 (0)2 98 97 04 37

École d'apprentissage maritime

Trinité Martinique

33 (0)5 96 58 22 13

Lycée professionnel Blanchet Guadeloupe

33 (0)5 90 81 19 51

Institut régional de pêche et de marine Gourbeyre

33 (0)5 90 81 63 73

École d'apprentissage maritime Le Port La Réunion

33 (0)2 62 42 00 61

Centre de formation maritime Dzaoudzi Mayotte

33 (0)2 69 60 18 18

EMM² Le Havre

33 (0)2 35 54 78 00

EMM² Saint-Malo

33 (0)2 99 40 68 80

EMM² Nantes

33 (0)2 40 71 01 80

EMM² Marseille

33 (0)4 91 76 82 82

***Nota :** cette liste n'est pas exhaustive. Contactez les directions des affaires maritimes pour connaître tous les centres de formation maritime relevant de leur autorité.*



1. LPM = lycée professionnel maritime
2. EMM = école de la marine marchande



Où se renseigner ?

www.formation-maritime.fr

www.mer.gouv.fr

Directions régionales des affaires maritimes

Boulogne-sur-Mer

33 (0)3 21 30 53 23

Le Havre

33 (0)2 35 19 29 99

Caen

33 (0)2 31 53 66 50

Rennes

33 (0)2 99 25 04 70

Nantes

33 (0)2 40 44 81 10

La Rochelle

33 (0)5 46 28 07 07

Bordeaux

33 (0)5 56 00 83 00

Sète

33 (0)4 67 46 33 00

Marseille

33 (0)4 91 39 69 00

Ajaccio

33 (0)4 95 32 84 60

Fort-de-France

33 (0)5 96 60 79 85

Pointe-à-Pitre

33 (0)5 90 41 95 50

Cayenne

33 (0)5 94 29 36 15

Saint-Denis-de-la-Réunion

33 (0)2 62 90 19 60



Mayotte

33 (0)2 69 60 31 38

Saint-Pierre et Miquelon

33 (0)5 08 41 15 30

Polynésie française

33 (0)6 89 54 95 25

Nouvelle Calédonie

33 (0)6 87 27 26 26

À Paris

Direction des affaires maritimes

33 (0)1 44 49 80 00

Bureau de la formation et de l'emploi maritimes

33 (0)1 44 49 83 16 (secrétariat)

33 (0)1 44 49 82 62 (information et
promotion des métiers)

Armateurs de France

33 (0)1 53 89 52 52

www.armateursdefrance.org

Direction des Affaires maritimes
bureau de la Formation
et de l'Emploi maritimes
3, place de Fontenoy
75700 paris 07 SP

www.developpement-durable.gouv.fr

